

Petit cours sur l'art de truquer des sondages

La région wallonne a effectué des sondages avec l'aide des lobbies éoliens. Ces sondages sont intéressants pour les étudiants en communication publique qui étudient les façons non politiquement correctes de manipuler la population par la propagande.

Le présent rapport est une analyse critique de ces sondages effectués en 2005 et en 2010. Plus d'informations sur l'éolien sur : <http://www.leseoliennes.be/>

Comment truquer les sondages (2005)

La Région Wallonne a publié une : [Étude sur l'acceptation sociale des éoliennes](#), [153] qui peut servir à illustrer un cours sur l'art de préparer et d'interpréter des sondages.

La méthodologie de ce sondage est sans valeur et ses conclusions ne devraient jamais être citées.

Méthode de calcul des pourcentages

Voici une question posée à propos des éoliennes (page 12) : « Où l'implantation dérangerait-elle le moins ? » Sur les 251 personnes interrogées, 235 ont choisi la réponse « Flandres ».

D'après nos calculs, cela fait 93,6%. Ce n'est pas un pourcentage encourageant pour montrer que les Wallons souhaitent le développement de l'énergie éolienne chez eux. Ce n'est pas ce que l'étude trouve : le pourcentage de réponse est 40% à la page 12.

Dans une étude, le résumé est la seule chose lue par les dirigeants qui n'ont le temps que de lire les résultats. Ce résumé concernant les parcs éoliens montre en page 6 sous le titre Premiers résultats globaux :

39 % les préféreraient en Flandres.

44 % les voient plutôt en bordure d'autoroute ou dans un zoning industriel.

87 % souhaitent le développement de l'énergie éolienne en Belgique.

Si 235 personnes sur 251 donnent un pourcentage de 39 %, comment arrive-t-on à 44 % ou 87 % ? On pourrait poser plusieurs fois la même question sous une forme différente et additionner les résultats mais cela serait malhonnête. On mélange le premier résultat avec celui d'une autre question à réponse unique, tout en additionnant (page 11) ceux qui répondent « oui » (54%) ou « plutôt oui » (33%), ce qui donne 87%.

L'astuce, trouvée dans la partie dépouillement (page 12) analysant les questions en détail, est qu'on peut faire des réponses multiples, ce qui fait que les réponses sont plus nombreuses que les personnes sondées et ce qui explique 598 réponses. Le pourcentage est alors de 235/598, soit 39,3%.

La question : « Selon vous, est-il souhaitable de développer l'énergie éolienne en Belgique ? » est posée par téléphone et on attend que le sondé dise « d'accord » pendant qu'on énumère lentement : « oui », « plutôt oui », « non », « plutôt non », « ne sait pas ». On peut prévoir que la réponse la moins fréquente est : « plutôt non » (3%).

Les réponses multiples, autoroute (22%) et zoning (22%), sont additionnées pour faire 44%, plus que « Flandres », qui ne récolte que 39%.

Choix des questions, de leur ordre et des réponses suggérées

Dans les écoles de communication, on enseigne que les sondages doivent se dérouler suivant une procédure précise pour ne pas influencer l'interviewé de façon irrégulière. Pour que la façon de poser les questions reste inchangée et répétitive, les sondeurs doivent suivre scrupuleusement une procédure fixée et contraignante.

Le rapport de ce sondage (l'étude analysée ici) ne fait pas croire qu'une telle discipline ait été appliquée. Entre le questionnaire et son dépouillement, les questions ont changé de même que leur ordre. En voici quelques exemples. Le questionnaire (page 2) est rédigé ainsi :

Questions (dans le questionnaire remis aux enquêteurs)

« Voici une série d'affirmations. Pour chacune d'elle, dites si vous êtes d'accord, pas d'accord ou sans opinion : Les éoliennes ...

ne sont pas dangereuses pour l'homme
tuent les oiseaux migrateurs
nuisent au développement du commerce local
ne polluent pas
sont faciles à démonter
sont esthétiques
ne produisent pas de déchets
contribuent à notre indépendance énergétique
sont bruyantes
participent à l'attrait touristique local
détériorent le paysage
freinent la venue des touristes
n'aggravent pas les changements climatiques
produisent une énergie moins chère

Dépouillement

(D'après les documents remis par les enquêteurs)

Dans l'étude des réponses, l'ordre des questions est modifié et, ce qui est plus bizarre, des phrases négatives deviennent positives ou inversement.

Voici comment la page 2 a été transformée à la page 8. La phrase originale est mise entre parenthèses. « Les éoliennes ...

ne polluent pas
ne sont pas dangereuses pour l'homme
contribuent à l'indépendance énergétique (- contribuent à notre indépendance énergétique)
ne nuisent pas au commerce local (- nuisent au développement du commerce local)
produisent peu de déchets (- ne produisent pas de déchets)
n'aggravent pas les changements climatiques
ne freinent pas le tourisme (- freinent la venue des touristes)
tuent les oiseaux migrateurs (- ne tuent pas les oiseaux migrants)
sont esthétiques
ne détériorent pas le paysage (- détériorent le paysage)
ne sont pas bruyantes (- sont bruyantes)
produisent une énergie moins chère
contribuent à l'attrait touristique local (- participent à l'attrait touristique local)
sont faciles à démonter

Comme il est bien connu des étudiants en communication, ces deux questionnaires ne produiront pas les mêmes réponses, puisqu'ils suggèrent déjà une réponse attendue. Les lobbies éoliens désirent que l'on se déclare d'accord avec toutes les questions formulées comme dans le dépouillement, le pourcentage d'accord pouvant diminuer avec la technicité des questions. C'est effectivement ce que l'on observe, comme si les réponses étaient téléguidées. Les auteurs de l'étude pourraient prétendre qu'ils ont triés les résultats pour qu'ils soient plus lisibles mais il y a d'autres différences, comme si le dépouillement se faisait sur des données légèrement modifiées, à moins que ce soit le formulaire servant de questionnaire qui ait été rédigé après coup. Cela donne une piètre idée de la probité méthodologique de l'étude.

Examinons trois autres questions de l'enquête :

Les parcs d'éoliennes nuisent-ils au commerce local ?

Les parcs d'éoliennes détériorent-ils le paysage ?

Les parcs d'éoliennes freinent-ils le tourisme ?

Ces questions n'apparaissent pas dans le questionnaire mais seulement dans l'analyse des réponses. Quand on vous pose une question, on doit répondre par « oui » ou « non » ou « je ne sais pas » mais, dans l'enquête, les sondés répondent ici par : « D'accord », « Pas d'accord » ou « Je ne sais pas ». Quand on soumet quelqu'un à un tel illogisme, il a tendance à répondre « pas d'accord ». Il se fait que c'est la réponse la plus fréquente observée ici et que c'est aussi celle que désirent les lobbies éoliens.

Le questionnaire page 3 demande : « Selon vous, est-il souhaitable de développer l'énergie éolienne en Belgique ? », on peut répondre : « Oui bien sûr », « plutôt oui », « plutôt non », « non bien sûr », nsp, tandis qu'à la page 11, le dépouillement cite : « oui », « plutôt oui », « non », « plutôt non », « ne sait pas » mais les « bien sûr » ont disparu.

Dans le questionnaire (page 3), on demande : « Dans lequel de ces sites un parc d'éoliennes vous dérangerait-il le moins ? En bordure d'une autoroute ? Dans un zoning industriel ? En rase campagne ? Dans une zone verte ? Sur la côte ? En mer du Nord ? Dans une zone portuaire ? » Cette question diffère de ce qui est dépouillé page 12. Il n'est pas fait mention de réponses multiples. Les 3 dernières questions seraient regroupées dans la réponse « en Flandres » mais ces nuances n'apparaissent pas dans le dépouillement.

Nous n'avons pas fait une étude exhaustive des anomalies de méthode de l'étude mais les quelques erreurs flagrantes montrées ici font douter de la façon dont les questions ont été posées. Pour cela et pour les autres raisons, l'étude doit être rejetée en bloc comme scientifiquement biaisée. Tout n'est probablement pas faux mais on ne peut faire confiance à aucun résultat.

Informations imprévues mises en lumière par le sondage

Bien que nous critiquions cette étude, il semble que les sondeurs, d'ailleurs mal formés à la discipline requise pour les sondages, ont cependant cherché à collecter un maximum d'information. Cela se sent dans les questions ouvertes (L'interviewé doit donner un commentaire sur un sujet général). Les réflexions recueillies ont l'air bien notées et sont intéressantes, surtout parce qu'elles montrent que les interviewés pensent différemment de ce que le questionnaire veut leur faire dire. Les remarques des sondeurs sur ces réponses sont d'ailleurs sensées mais ne remontent pas jusque dans les Premiers résultats globaux.

Plus de 97% des sondés ont entendu parler des éoliennes et en ont vues. Pourtant, l'étude montre que les éoliennes ne sont pas perçues comme appartenant à la catégorie des renouvelables. Les sondés sont donc plus réalistes que les professionnels de l'éolien. Ils savent, avant la [déclaration de Giscard d'Estaing](#), qu'il ne s'agit pas d'énergie renouvelable, mais d'énergie subventionnée. Quand les subventions s'arrêtent, les éoliennes aussi ne sont pas renouvelées.

Cinq sondés citent, quand on leur demande un exemple d'énergie renouvelable, « l'électricité. » Ils font preuve de sagesse car cette énergie, autant que celle des éoliennes, est propre, naturelle, non polluante, écologique, renouvelable et permanente. Pourquoi devraient-ils ignorer les centrales d'appoint des éoliennes et ne pas ignorer les centrales derrière la production d'électricité ?

Le choix des interviewés.

Sur le formulaire l'enquêteur doit indiquer :

Nom de la personne enquêtée:

Tél :

Qualité :

Localisation :

Les sondeurs ont ces renseignements dans les annuaires téléphoniques qui leur servent pour la sélection des interviewés. Il ne s'agit donc pas d'une enquête anonyme. Quelqu'un qui vous téléphone connaît votre nom.

L'échantillon des personnes interrogées est partagé en 3 catégories de riverains (section 1-2 de la page 1). Ils sont riverains d'un parc en projet, en activité ou en extension. Une autre catégorisation distingue, les habitants de la commune et ceux des communes périphériques. Dans les rapports, l'étiquetage de ces catégories devient -1 km et 5 km. Dans le reste de l'étude on fait croire que l'on a interviewé des riverains à moins d'un km de l'implantation des éoliennes et ceux qui sont à 5 km (les communes sont très vastes en Wallonie : 25 km² en moyenne). Chacune de ces six catégories a environ 36 personnes. Une septième catégorie de 30 personnes est hors de ces zones, probablement parce qu'il n'y avait pas assez de professionnels du tourisme proches des régions à éoliennes.

Sur les 251 personnes interrogées, il y a 62 professionnels du tourisme et 8 experts immobiliers. Ces 70 professionnels furent sélectionnés sur des annuaires des professions et des sites communaux. L'étude ne précise pas ce qu'elle considère comme des professionnels du tourisme. Avec une définition étroite du tourisme, seules les agences de tourisme et de voyage, les hôtels et les restaurants auraient des professionnels du tourisme. Rien ne concerne le tourisme vert, les maisons de week-end ou de vacances louées à des vacanciers, les retraités venant s'installer à la campagne. Rien ne concerne les emplois créés pour arranger ces maisons et ces gîtes ou pour faire du commerce avec ces gens de passage.

Les professionnels du tourisme dépendent des bourgmestres, des politiciens à différents niveaux et de leurs administrations pour résoudre leurs problèmes. Ils ne peuvent donc pas s'afficher contre leurs projets.

Les sites communaux connaissent les militants écologiques et les opposants. On peut deviner l'orientation politique des quelques interviewés qui ont suggéré « dans mon jardin » comme commentaire sur l'implantation des éoliennes. L'étude ne mentionne nulle part un tirage au sort des personnes interviewées.

L'étude fait suite à une [enquête de l'Ademe](#) en France en 2003. Ce sondage trouve que 83% des riverains de parcs dans l'Aude reconnaissent l'apport des taxes professionnelles pour la commune (On dit que ces taxes en France sont suffisantes pour construire et exploiter une salle de sports). Les 2/3 des interviewés estiment que les éoliennes détériorent le paysage alors que le reste, 36%, les jugent esthétiques. Les promoteurs de l'Aude ont su vendre les avantages financiers locaux comme compensant les nuisances. Les questions de l'étude wallonne sont inspirées de celles de l'étude française.

Le but de l'étude wallonne semble être de sonder les habitants de St Ode pour juger s'ils accepteraient une extension des parcs d'éoliennes (devenant plus grandes et plus nombreuses). Il semble que le site de St Ode, premier site d'éoliennes en province du Luxembourg, était bien agencé pour ne pas indisposer trop de monde et que la campagne pour acquérir l'approbation des riverains a été efficace.

Presque tous les sondés pensent que les éoliennes déprécient l'immobilier, les 8 experts immobiliers étant encore plus sévères, 7 sur 8 croyant à un effet à long terme.

Bureaux d'expertises aux ordres

Une autre étude (seconde partie du document) étudie l'impact des parcs d'éoliennes sur l'immobilier.

L'auteur de l'étude signale que : « *nous avons malheureusement dû constater qu'il n'y avait aucune vente qui avait eu lieu avant les éoliennes et après que celles-ci aient été implantées. Dès lors, la seule possibilité de réaliser une étude est de voir si le prix de l'immobilier situé dans la zone locale et dans la zone globale a suivi la même courbe que l'immobilier régional ou s'il s'en est écarté à la hausse ou à la baisse.* »

Les statistiques collectées de vente de biens s'étendent de janvier 2000 à janvier 2005. Elles concernent 6 parcs qui étaient déjà en cours d'étude ou réalisés en 2000. La méthode choisie par les experts consiste à suivre l'évolution moyenne des prix dans les zones à éoliennes et les autres. Les prix dans les ghettos créés autour d'un projet d'éoliennes sont plus faibles qu'ailleurs mais cela n'est mesurable que si un bien est vendu avant un projet éolien et après qu'il soit connu. Comme il n'y a aucune raison que les prix de l'immobilier dans les ghettos éoliens n'évoluent pas avec l'inflation de l'immobilier comme dans les autres zones, l'étude, faute de données significatives, n'a rien constaté.

L'absence de données significatives n'empêche pas de donner une conclusion positive pour celui qui finance l'étude. Comme l'auteur de l'étude ne reçoit un paiement que s'il donne un résultat, il conclut que le résultat attendu est atteint : « *En effet, l'analyse comparative réalisée montre que les éoliennes n'ont pratiquement pas d'impact sur les valeurs immobilières* ». Il manque seulement un lien logique entre les faits et la conclusion.

L'étude fait référence à une étude américaine [50] qui a été citée par les lobbies éoliens de tous les pays mais qui s'est révélée dénuée de toute valeur aussitôt que l'étude a été publiée sur Internet ainsi qu'expliqué sur une [page ancienne de notre site](#). La nouvelle étude belge reprend les erreurs méthodologiques de cette étude non validée.

Le réseau international des lobbies éoliens travaille bien. Le lobby éolien français Ademe transmet les méthodes de désinformation au lobby belge Apere, auteur de cette étude, mais l'art du lobbysme éolien a été perfectionné d'abord au Danemark et en Allemagne.

Voici un autre exemple de sondage dans une commune belge où l'on essaie d'implanter des éoliennes. A Couvin, des élèves devaient répondre dans un questionnaire s'ils étaient favorables ou non aux éoliennes, avec 1000 euros de tombola à la clef pour les questionnaires renvoyés.

Conclusion

Le lobby éolien Apere est un organisme d'État dont les membres sont des fonctionnaires payés par les contribuables. Les personnes employées par des ONG subsidiées sont en effet assimilables à des fonctionnaires [103]. Un [document Edora](#), un lobby éolien situé dans le même bâtiment que l'Apere, contient : « *Créée en 1991 par des représentants scientifiques et associatifs, l'APERe est la fédération des acteurs académiques et associatifs des énergies renouvelables en Wallonie-Bruxelles. L'APERe est une plate-forme d'échanges entre membres (centres de recherches, services universitaires, écoles, associations) et sympathisants...* ». Si cet organisme a vraiment des représentants scientifiques, ceux-ci devraient demander que cet organisme soit supprimé car son incompétence (ou son parti-pris) ternit la réputation de l'administration publique.

Comment truquer les sondages (2010)

La première obligation pour un sondage correct est de ne pas influencer le sondé. Le nouveau sondage du lobby éolien Edora ne satisfait pas à cette règle scientifique primordiale, comme le montre une analyse du sondage : *Perception de l'énergie éolienne en Wallonie. Résultats d'enquête* (Octobre 2010, Edora, SPW, Ipsos).

Le précédent sondage de la Région wallonne (2005) se caractérisait par des [manipulations qui en faisaient un bon exemple pour expliquer aux étudiants comment on truque un sondage](#). Les lobbies éoliens, auxquels le gouvernement wallon semble toujours acquis, ont un peu amélioré leurs façons de truquer leurs sondages avec cette nouvelle mouture d'octobre 2010.

Une enquête précédente par « Vers l'Avenir » en mai 2010, publiait un sondage réalisé à l'échelle de la Wallonie par l'Institut Dedicated Research. Les résultats de ce sondage préalable indiquaient un soutien de 93% de la population wallonne à l'égard de la technologie éolienne. Ces résultats avaient été invalidés pour deux raisons principales : 1) Ils portaient sur tous les Wallons, dont près de 80% sont des citoyens non concernés par l'éolien près de chez eux. 2) Aucun rapport détaillé décrivant le sondage n'avait été publié.

Le nouveau sondage (octobre 2010) porte sur une population composée de 50% des wallons, ceux qui habitent dans de petites communautés et des communes rurales (dont 30% sont encore des citoyens plutôt que des ruraux). Les petites localités sont par exemple : Bastogne, Fleurus, Jodoigne, Leuze, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Rixensart, Spa, Visé (page 74) qui sont de petites villes.

Un [rapport détaillé est publié sur le site Edora](#) de même qu'un [résumé exécutif](#) (qui, comme le résumé pour décideurs du GIEC sur le changement climatique, est légèrement différent du rapport détaillé).

Comment influencer les sondés

L'étude du formulaire de l'enquêteur, du questionnaire (annexe 3, page 77 et suivantes), montre comment le sondage est truqué. L'enquêteur se présente par téléphone : « *Je travaille pour l'institut de sondage Ipsos. A la demande de la Région*

wallonne, nous menons actuellement une enquête sur l'énergie éolienne. »

Après des questions pour identifier dans quelle catégorie ranger la personne qui répond, L'enquêteur continue (nos commentaires sont en italiques gras) :

« Parlons maintenant de l'énergie éolienne. » « Il s'agit d'une énergie dite « renouvelable », car elle se renouvelle assez rapidement pour être considérée comme inépuisable à l'échelle de l'homme et aussi de l'humanité. »

[C'est faux car l'énergie éolienne a besoin de centrales thermiques en backup qui consomment beaucoup de combustibles fossiles non renouvelables.]

« 1) L'Union européenne impose, qu'en 2020, au moins 13% de l'énergie consommée en Belgique provienne des énergies renouvelables.

[Cela n'a pas été imposé : à la suite de négociations entre l'UE et la Belgique, celle-ci a accepté qu'en 2020, 13% de son énergie totale consommée (chauffage, industrie, transport, et électricité) provienne d'énergies renouvelables, ce qui augmenterait principalement l'usage du bois et de la biomasse pour le chauffage. Pour l'électricité, le mot 'renouvelable' est une expression codée écologiquement correcte qui ne concerne en pratique que l'éolien et la biomasse.]

« Par ailleurs, l'Union européenne s'est fixé comme objectif une réduction de 20 à 30% de ses émissions de gaz à effet de serre dans les 10 ans à venir. »

[Si l'Union européenne se fixe des objectifs, ceux-ci ne lient pas la Belgique tant qu'elle ne les a pas acceptés. Les objectifs fixés pour après 2020 n'ont plus de valeur après le fiasco de Copenhague. Plus aucun objectif n'est actuellement fixé après 2020. Le commentaire ci-dessus, émis en 2010 pour les 10 ans à venir, soit concerne l'année 2020, auquel cas il est contradictoire avec le précédent qui donnait 13% au lieu de 20 à 30%, soit la phrase ambiguë signale que l'UE, en bon serviteur des lobbies éoliens, désireait que le quota augmente pour les années 2020-2030.]

« Dans ce contexte, la production d'électricité à partir de l'énergie éolienne représentera une contribution importante à ce double objectif.

[Si ce contexte était applicable (ce qui n'est pas le cas), l'énergie éolienne serait la façon la plus chère d'approcher de cet objectif. Comme la Belgique peut profiter de son plateau maritime propice à l'éolien offshore en mer du Nord, l'éolien onshore, moins efficace, ne lui est nullement utile ou indispensable.]

[Le sondé est influencé en devant écouter d'abord un éloge de l'éolien. Il est ainsi conduit à comprendre qu'il serait un mauvais citoyen s'il doutait de ce que les autorités (Union européenne et Belgique) lui prescrivent et qu'il doit soutenir des objectifs incompréhensibles mais qui sont une contribution importante. Comme les bons patriotes en 1914, il comprend qu'il doit soutenir la guerre. »]

L'enquêteur lui demande alors : « Globalement quelle est votre opinion par rapport à l'énergie éolienne ? Vous êtes ...

[La question porte sur l'énergie éolienne et pas sur l'installation d'éoliennes terrestres en Wallonie. Quelqu'un qui serait favorable aux éoliennes offshore, mais pas onshore, risque ainsi d'être jugé favorable aux parcs éoliens en Wallonie comme le proclament les résumés exécutifs qui dénaturent le sens des questions, changeant 'énergie éolienne' en 'parc

éolien.' Dans le résumé exécutif, cette confusion est effectivement malicieusement exploitée : « En d'autres mots, la population wallonne rurale directement concernée par l'implantation de parcs éoliens a une opinion favorable à l'éolien » (Conclusion du Résumé exécutif)].

Après sa question, l'enquêteur lit lentement les réponses suggérées et note si le sondé approuve la première réponse : « Très favorable ».

[35% des sondés ont approuvé dès la première réponse « Très favorable ». Il est possible que 50% veulent approuver l'alternative en s'attendant à ce qu'elle soit « défavorable » mais l'enquêteur suggère une autre réponse : « Plutôt favorable » !]

Pour les 15% de sondés qui n'ont pas encore répondu (page 38), l'enquêteur continue : « Ni favorable-Ni défavorable, Plutôt défavorable, Très défavorable. »

Il y a déjà beaucoup à reprocher à la méthode de ce sondage guidé dès la première question. Pour la suite, nous ne signalons que quelques exemples les plus frappants de méthodologie faussée.

Des riverains qui n'en sont pas

La définition du 'riverain' est destinée à provoquer une confusion. Normalement, c'est un habitant proche d'un parc éolien, disons à moins de 3 à 5 km. Une question du sondage permettrait de mesurer cette distance pour les 500 riverains qui ont répondu puisqu'ils ont donné leur adresse : rue et numéro. Mais ce travail simple qui aurait permis de trouver les quelques vrais riverains n'a pas été fait. Très peu de riverains ainsi sélectionnés ont été forcés comme les vrais riverains à s'intéresser à la problématique de l'éolien et de ses conséquences pour ceux-ci.

Ipsos, une firme de sondage plus sérieuse que celles qui étaient assez dociles pour avoir été choisies jusqu'ici par la Région wallonne, se prémunit contre des critiques par la phrase suivante qui montre en termes diplomatiques qu'Ipsos a subi des pressions de ses clients. « Avec l'aide d'Edora et du Service Public de Wallonie, nous avons défini comme riverains, les personnes qui résident dans une commune sur le territoire de laquelle est implanté un parc éolien. »

Les communes sont très vastes en Belgique, les parcs sont généralement établis entre deux communes, ce qui fait que la plupart des habitants sont à plus de 5 km du parc éolien tandis qu'il y a souvent plus de vrais riverains dans les communes voisines que sur celle où les éoliennes sont installées. D'ailleurs moins de la moitié des 'riverains' ainsi définis voient le parc éolien de chez eux (page 40). A la question posée aux « riverains » d'un parc éolien : « Connaissez-vous le nom du parc éolien situé sur votre commune ? », seulement 30% ont pu répondre (page 34). La définition de riverain est donc loin d'avoir une correspondance précise sur le terrain.

Les questions dont la réponse n'a pas été publiée et les coopératives citoyennes

Une question du sondage est : « Je vais vous lire une liste de nouvelles zones d'implantation possibles des éoliennes. Selon vous, quelles sont celles qui conviennent pour l'installation d'éoliennes ? » (page 82). L'adjectif « nouvelles » serait une excuse pour que cette liste, qui comprend beaucoup de localisations qui ne sont en rien nouvelles, n'inclue pas aussi les 4 localisations traditionnelles suivantes : « dans les espaces étendus laissés libres entre les zones habitées », « dans les zones vertes

où la construction de maisons est interdite », « en Flandre, où le vent souffle plus fort », « en mer ».

Bien que les sondés aient suggéré : « dans les zones industrielles », ce desiderata usuel n'est pris en compte que par les Flamands mais pas par les politiciens wallons qui installent très peu de parcs dans les zones industrielles ou seulement après avoir déclassé une zone verte en zone industrielle.

L'agencement du rapport rend assez difficile de trouver la réponse aux questions parmi des groupes de résultats où tout est mélangé pour établir les conclusions désirées par le lobby éolien et le Service Public de Wallonie (SPW) qui l'aide malgré qu'on lise sur le portail du SPW, c'est à dire celui de l'administration de la Région wallonne. « Le citoyen est au cœur du processus de changement. La dimension "services de qualité aux citoyens et aux usagers tels que les entreprises, associations..." est réaffirmée. » Cela ne va pas jusqu'à l'informer de ce qui est vrai.

Un autre exemple d'anomalie tendancieuse est qu'on ne trouve nulle part les résultats de la question 2f (page 80) : « Les éoliennes représentent une technologie plus coûteuse que les sources d'énergie classiques comme le charbon, le fuel, le gaz ou le nucléaire. » Les enquêteurs ne doivent pas informer les sondés que la technologie de l'éolien (avec les améliorations du réseau qu'elle implique), est de l'ordre de 4 fois plus cher que le nucléaire. La réponse n'a-t-elle pas été publiée car cela aurait montré que les sondés savent ce qu'ils ne devraient pas savoir ? Ne faudrait-il pas commencer par dire aux sondés que l'éolien n'est pas rentable sans subsides pris aux autres ?

En effet, des règlements européens sur les énergies renouvelables impliquent que les gestionnaires du réseau ont le droit de faire payer à tous les consommateurs d'électricité de quoi rembourser les subsides qui profitent seulement aux quelques promoteurs et exploitants éoliens et à ceux qui les aident.

Les questions font miroiter aux riverains qu'ils peuvent gagner de l'argent grâce à l'éolien. Par exemple, l'enquêteur commence par la mise en condition suivante : « Aujourd'hui, de plus en plus de citoyens investissent ensemble pour devenir copropriétaires d'une éolienne notamment via des coopératives citoyennes. Le principe consiste à participer à l'achat d'une éolienne dans le but d'être associé aux bénéfices liés à l'exploitation éolienne ». Puis l'enquêteur demande : « Seriez-vous intéressé de faire partie d'un tel mouvement et donc, avec les habitants de votre région, de contribuer à l'achat d'une éolienne dans le but d'être associé aux bénéfices liés à l'exploitation éolienne ? »

Toutes les questions visant à montrer que la population est favorable aux coopératives citoyennes et à la participation des communes aux investissements éoliens auraient des réponses complètement modifiées si, alors que les questions font croire que les riverains vont profiter de bénéfices, la question indiquait aussi que les subsides sont extorqués à tout le monde au profit de quelques-uns. L'absence d'une information essentielle sur le coût réel de l'éolien rend sans valeur la partie du sondage consacrée aux coopératives.

Les échevins et des conseillers communaux gagnent des jetons de présence aux réunions des intercommunales. Les lobbies éoliens tentent de rendre légales des activités où ces intercommunales pourraient aussi participer à la gestion de parcs éoliens, tout en rémunérant les instances communales qui y siègent, comme cela se passe dans des pays voisins. Ce ne serait plus une corruption si cela devenait légal. La question pour montrer que les riverains sont d'accord est : « Si un parc éolien devait s'implanter sur le territoire de votre commune, pensez-vous que celle-ci devrait investir dans ce parc éolien dans le but d'en tirer

un profit financier qui pourrait être utilisé pour les habitants de la commune ? »

Le choix des communes de riverains

La question 4 est la suivante (page 81) : « Il existe plusieurs sortes de parcs éoliens : des parcs éoliens de petites tailles avec 3 à 5 éoliennes et des parcs éoliens de grande taille avec 8 à 10 éoliennes ou plus. Que préféreriez-vous voir s'implanter en Région wallonne ? ». L'enquêteur doit ensuite lire 3 réponses : « Plus de parcs éoliens de petite taille, avec 3 à 5 éoliennes. » « Moins de parcs éoliens de grande taille, avec 8 à 10 éoliennes ou plus ». « Un nombre égal de parcs éoliens de petite et de grande taille ». Le formulaire de l'enquêteur comporte une case réponse qu'il ne doit pas lire (Pourquoi ?) mais où il pourrait noter la réponse spontanée suivante : « Ni l'un ni l'autre. Je ne souhaite pas voir s'implanter d'éoliennes en Région wallonne ». Pour s'opposer à tout parc terrestre, le sondé doit refuser les réponses proposées et en donner une autre. Seuls 4% des personnes pensent à le faire. Le plus grand nombre veut moins d'éoliennes et choisissent « moins de parcs ». Les réponses possibles ne comprennent pas celles qui seraient comparables en nombre total d'éoliennes : « Moins de parcs avec beaucoup d'éoliennes » ou « plus de petits parcs avec peu d'éoliennes. »

Le rapport n'explique pas comment on a choisi les localités avec des parcs éoliens dans lesquels sont sélectionnés ceux qui sont appelés riverains (page 14). Par exemple, Saint Ode (où il y a un des premiers parcs et des agrandissements récents) a été sélectionnée, ce qui améliore les résultats car il est notoire que la population y avait été conditionnée avec succès.

Les enquêteurs ont trouvé beaucoup de personnes qui ont immigré dans des communes où il y avait déjà un parc éolien (rappelons que 30% des habitants ne connaissent pas le nom du parc éolien de leur commune). Ils sont 13% sur les 500 riverains sélectionnés, soit 65 personnes. Cela semble un fort taux de migration (7 %/an) de 2003 à 2008 (page 10) pour 20 parcs ayant un âge moyen de 3,7 années en 2010. Un échantillon de 65 personnes, sélectionnées par le fait qu'elles n'étaient pas réticentes pour emménager dans une commune éolienne, n'est pas significatif. Pourtant, l'étude tire beaucoup de conclusions de leurs réponses et de celles d'autres personnes classées ainsi parmi les riverains théoriques, dont beaucoup ne savent pas quel est le parc concerné. Les conclusions concernant ce genre de riverains devraient être écartées comme non significatives.

Les taux de participation et de réponse

Les enquêteurs ont effectué 8799 appels téléphoniques (page 24) qui n'ont donné que 3557 contacts, lesquels n'ont donné lieu qu'à 1000 réponses sélectionnées. Le rapport ne donne que peu de détails sur « les 1403 personnes qui ont refusé de prendre part à l'enquête, soit un taux de refus de 39,44% et sur les 1154 personnes qui ont interrompu l'enquête avant sa fin, étaient hors cibles et n'ont donc pas pu prendre part à l'enquête ou ont demandé à être recontactées ultérieurement sans que cela ne s'avère finalement nécessaire, soit un taux d'abandon et de non-pertinence de 32,4 ».

En fait, les enquêteurs ont arbitrairement éliminé 2557 personnes, soit $2557/3557 = 71\%$ des sondés qui étaient prêts à participer. Est-ce que ces personnes ont refusé de répondre quand on leur a exposé ce qu'ils avaient à penser sur la caution que l'autorité donnait à l'énergie éolienne ? Ont-ils abandonné quand ils ont compris que les questions étaient orientées ? Des enquêteurs ont-ils abandonné les feuilles de réponse de ceux qui ne satisfaisaient pas aux désirs des sponsors de l'enquête ? Ce man-

que d'information sur un phénomène essentiel rend le sondage douteux.

Les questions à réponses téléguidées

Après la première question, les questions du groupe 2 montrent comment les spécialistes des communications publiques arrivent à téléguider des réponses attendues :

L'explication introductive a orienté la réponse à la question : « *Les éoliennes contribuent significativement à la lutte contre les changements climatiques* ».

Si l'on n'informe pas les sondés, combien savent que les centrales thermiques d'appoint, qui émettent beaucoup de monoxyde de carbone et d'oxydes de soufre lorsque leur marche est irrégulière, font partie intégrante de l'énergie éolienne. Sans cette information paradoxale et essentielle, la réponse à la question suivante sera celle attendue : « *Les éoliennes polluent moins que les sources d'énergie classiques comme le charbon, le fuel, le gaz ou le nucléaire* », mais elle n'aura aucune valeur.

Pour ceux qui n'ont jamais entendu parler du syndrome éolien, comment donner un avis informé sur les alternatives suivantes : « *Les éoliennes sont sans danger pour l'homme.* » ou « *Les éoliennes peuvent entraîner des problèmes de santé chez les humains.* »

Le sondé aurait pu croire que la question suivante signifiait : Croyez-vous que le mot 'détériorer' s'applique bien à la phrase suivante ? « *Les éoliennes détériorent le paysage.* » D'après le dictionnaire Larousse : « *détériorer* » veut dire : Mettre en mauvais état. *L'humidité a détérioré la peinture.*

Est-ce que le mot « *freine* » est approprié dans « *Les éoliennes freinent le tourisme* » ou préférez-vous : « *Les éoliennes participent à l'attrait touristique d'une région* » ?

Que veut dire « *peu* » dans la phrase suivante ? : « *Les éoliennes n'occasionnent que peu de nuisance sonore pour les riverains.* »

Quand la vérité se situe entre deux formulations, les sondés ont tendance à prendre la moins excessive : « *L'implantation des éoliennes est bien réglementée.* » ou « *Les éoliennes sont implantées n'importe où et n'importe comment.* »

Quand la question n'est pas manipulée : « *L'implantation d'éoliennes dans une région a pour conséquence une dévaluation immobilière des propriétés riveraines,* » 45% des sondés croient à cette perte contre 40% qui n'y croient pas. Les commentaires de cette réponse qui gêne les lobbies éoliens montrent que ce sondage est orienté. Ils montrent de la partialité en concluant (page 52) que « *le Service Public de Wallonie devrait communiquer dans un souci de clarification et de rassurance : l'impact de l'implantation d'un parc éolien sur la valeur immobilière des maisons des riverains.* » Les lobbies éoliens sont tellement intoxiqués par leur propre désinformation qu'ils ne veulent pas comprendre que le phénomène est réel et qu'ils continuent à ignorer les opinions non manipulées des sondés et des études sérieuses montrant la réalité de la perte de valeur immobilière et, au lieu d'une campagne pour rétablir la vérité, le rapport préconise d'augmenter les campagnes de désinformation.

Ceux qui jugent que l'information sur les parcs éoliens est insuffisante (page 87), ont répondu à la question : « *Quel type d'information souhaiteriez-vous recevoir sur les parcs éoliens ?* » (page 66). Plus de 30% des sondés souhaiteraient avoir plus d'informations sur la production d'électricité, les dangers pour la santé, les nuisances sonores et les bénéfices financiers. Ils se plaignent ainsi d'être mal informés sur des questions auxquelles

ils viennent de répondre, réponses qui ont été ajoutées aux résultats du sondage.

On ne peut que suggérer aux lobbies éoliens et à la Région wallonne d'assurer un service de qualité où la vérité aurait sa place, comme le SPW prétend désirer le faire. La Région wallonne devrait faire de la publicité aux opposants anti-éoliens au lieu de ne financer que les lobbies pro-éoliens qui détruisent les paysages ardennais et ruinent les consommateurs d'électricité de la Wallonie, sans aucun avantage écologique.

Le nombre de personnes protestants après chaque demande de permis pour un parc éolien (plus de mille) est une preuve que ce sondage est scandaleusement manipulé. La situation récente est suivie sur le site de [Vent de Raison](#).